

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE LA SALLE - FELIX AUNAC
Classes de primaire
SITE Félix Aunac (Rue Danton)

Accueil de tous

Respect

Politesse



Discipline

Travail

**Eveil à la foi
Catéchèse**



HORAIRES



L'Ecole Félix Aunac fonctionne sur une semaine de 4 jours. Elle est ouverte les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 7h15 à 18h30.

Les cours ont lieu le matin de 8h45 à 11h50 pour les CP, CE1, ULIS
de 8h45 à 11h55 pour les CE2, CM1 et CM2
et l'après-midi de 13h40 à 16h45 pour tous.

A noter : les élèves de primaire dont les classes se situent sur le site Jean-Baptiste de La Salle (rue Bory St Vincent) ont des horaires spécifiques correspondant à ce site.

Un accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers est programmé certains mercredis matins sur proposition de l'équipe enseignante et en accord avec la famille.

Garderie et étude du soir : Les élèves n'allant pas à l'étude doivent être récupérés avant 17h30 (au-delà, ils sont comptabilisés en étude). Les élèves en étude peuvent être récupérés à 17h30, 17h45 ou 18h. La garderie après l'étude se termine à 18h30.



ENTRÉES et SORTIES

Les entrées et les sorties se font principalement au portail de la rue Danton. Seuls les CM1 et CM2 sortent le soir cours Victor Hugo entre 16h45 et 17h. Après 17h, sortie exclusive rue Danton pour tous.

Nous vous prions de veiller au stationnement correct des véhicules afin de ne pas gêner la circulation de les rues et de ne pas provoquer de ralentissement.

Tous les enfants sont déposés par les parents sur le site principal (rue Danton) avant 8h40. Les parents s'assurent que les enfants rentrent dans la cour du primaire. Les parents ne rentrent dans l'établissement qu'en cas de rendez-vous particulier. Merci de ne pas vous attarder à l'entrée et à la sortir, de ne pas gêner les rangs des classes qui partent sur le site rue Bory St Vincent à la sonnerie de 8h40.

Pour les sorties de 16h45 à 17h, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les parents attendront leurs enfants exclusivement devant les portails.
- Afin d'éviter un trop grand afflux d'élèves, les enfants, en fonction de leur classe, sortiront soit par le portail rue Danton (CP, CE1, CE2) soit par le portail Cours Victor Hugo (CM1 et CM2).

Si une autre personne que les parents doit venir chercher l'enfant, ce dernier sera confié sous condition d'une autorisation écrite et sur présentation d'une pièce d'identité.

ABSENCES et RETARDS



Le contrôle des présences et des absences est effectué chaque demi-journée sur un registre d'appel tenu par l'enseignant.

Les parents sont tenus de faire connaître le motif précis de l'absence par téléphone le jour même. Au retour, l'enfant remettra à l'enseignant un mot d'excuse écrit de préférence sur papier libre pour pouvoir être porté dans le registre d'appel.

Rappelons que la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et que les élèves doivent être présents durant les temps de classe.

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie ou les soins, doit donc rester exceptionnelle et faire l'objet d'une information préalable de la direction et de l'enseignant. L'élève sera alors tenu de récupérer les cours manqués durant l'absence dès son retour à l'école (ils ne seront pas donnés à l'avance avec le travail).

Les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties, de manière à ce que leurs enfants arrivent et repartent conformément aux horaires prévus. Cela est particulièrement important pour la comptabilisation des repas qui se fait dès l'entrée en classe. Des retards répétés pourront être sanctionnés et entraîner une non acceptation à la cantine si la comptabilisation des repas en a été perturbée à plusieurs reprises.

Notez qu'un suivi des absences et retards est effectué par les autorités académiques : un relevé doit être envoyé par l'école mensuellement pour signaler tout excès non justifié. Sont déclarés aux autorités académiques tous les enfants ayant manqué plus de 4 demi-journées dans le mois et dont les absences n'ont pas été justifiées selon les modalités prévues ci-dessus.

RESTAURATION ET DEMI-PENSION



Le repas se compose de 5 éléments, 4 sont exigés sur le plateau de l'enfant : les quantités sont adaptées aux différentes tranches d'âge.

Les élèves doivent respecter l'ordre de passage au self, éviter le gaspillage et respecter la nourriture, les locaux et le personnel.

Il leur est interdit de sortir de la nourriture de la salle de restauration.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, tout élève inscrit à la cantine le matin est considéré demi-pensionnaire pour la journée et ne peut donc sortir de l'établissement entre midi et deux heures (sauf de façon exceptionnelle sur demande écrite incluant une décharge de l'établissement).



SANTE - HYGIENE - BIEN ÊTRE

Les élèves ne doivent en aucun cas avoir des médicaments avec eux à l'école et nous n'avons pas le droit d'en administrer même sur ordonnance médicale, sauf en cas d'asthme et allergies particulières dans le cadre d'un protocole médical.

Nous vous demandons de prévenir l'école en cas de maladie contagieuse et de fournir au retour de l'enfant un certificat de non contagion.

Si un enfant est malade ou se blesse à l'école, les parents sont informés et les mesures nécessaires sont prises (organisation du retour à la maison, appel d'un médecin, des secours...)

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Merci de nous signaler leur éventuelle présence. Il existe désormais des produits très efficaces tant sur le plan préventif que curatif. La vigilance et le traitement immédiat permettent d'éviter une large propagation.

Après avertissement des parents de la présence de poux sur leur enfant et sans intervention rapide de leur part, l'accueil de l'enfant pourra être suspendu.

Nous tenons, en outre, à vous rappeler que les cigarettes et animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans l'enceinte des lieux publics et donc de l'école.

Les classes du rez-de chaussée peuvent être particulièrement gênées par les fumées de cigarettes, les bruits ou conversations à proximité de leurs fenêtres. Pour le bien-être des enfants de ces classes, nous vous remercions d'y être attentifs.



Les bonbons et autres sucreries en tous genres sont interdits. Cela ne constitue en rien un goûter... Si votre enfant a besoin d'un goûter, préférez un fruit ou des céréales dans une boîte réutilisable. Évitez les emballages individuels coûteux et polluants. Merci.



CAHIER DE LIAISON

C'est le lien entre les parents et les enseignants.

Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc.

Ce cahier doit rester le mode de communication privilégié entre l'école et la famille. Chacun (enseignant, famille) aura à cœur de l'utiliser de manière constructive, respectueuse et courtoise.



PUNITIONS

Une bonne intégration à la vie scolaire devrait rendre inutile toute sanction à l'école.

Les petits manquements à la discipline (bavardages, distraction...) peuvent donner lieu à des réprimandes ou un avertissement oral qui sont, le cas échéant, portés à la connaissance de la famille.

Les infractions au règlement, l'indiscipline, la mauvaise tenue, le manque de travail et autres comportements inadaptés seront signalés aux parents soit :

- par une mise en garde écrite de l'enseignant portée dans le cahier de liaison et accompagnée ou non d'une punition (copie, devoir à refaire, exercice supplémentaire...)
- par une retenue (en général le mercredi mais aussi le soir ou le samedi matin de façon exceptionnelle) : un billet remis à l'élève au moins 48 heures avant devra être signé par les parents et présenté à la directrice
- par un avertissement écrit adressé à la famille par la direction accompagné ou non d'une sanction et/ou d'une convocation des parents à l'école. Il pourra alors être mis en place un « permis à points », les sanctions associées passant par la retenue, l'inclusion sur temps de vacances pour un travail d'intérêt général...

Une exclusion pourra être décidée si l'infraction ou le comportement met en jeu la sécurité de l'enfant, de la classe, de l'école.

Dans les sanctions, il sera recherché la réflexion autour de la faute et sa réparation.



EDUCATION

ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE

Nous insistons particulièrement sur la **POLITESSE** et le **RESPECT**. Chacun a le souci de respecter l'autre et ses différences et de prendre soin du matériel mis à sa disposition.

Nous demandons instamment aux élèves de ne pas cracher, dire des grossièretés, et de ne pas s'interpeller d'une manière inconvenable.

Nous demandons à ce que soit pris le plus grand soin des cahiers, livres, bureaux... Tout matériel volontairement ou anormalement dégradé par un élève (notamment les manuels scolaires) sera facturé.

Le respect des lieux suppose aussi de ne pas laisser traîner les papiers et les détritrus en classe, en étude, dans les couloirs ou sur la cour de récréation.

Un tour de rôle sera proposé aux élèves pour le nettoyage quotidien et l'aération des locaux et afin d'encourager la pratique de l'ordre, de l'hygiène et de la propreté dans les salles de classe et les espaces communs.

EDUCATION - ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE (suite)

Les portables, jeux électroniques ou jouets divers notamment les objets ou cartes de collection ainsi que le chewing-gum sont interdits dans l'établissement. Sont acceptés les jeux de cour traditionnels : billes, élastique, corde à sauter, jeux de cartes ordinaires ou de sept familles.

Toute bousculade, tout comportement violent (bagarre, jeu ou insultes) est injustifiable et sera sévèrement réprimandé.

Chaque famille veillera à ce que l'enfant ait une tenue générale correcte adaptée à la vie de l'école (pas de tenues trop dénudées ou excentriques, pas de cheveux de couleurs ou coupés avec des dessins, pas de piercings ou boucle d'oreilles pour les garçons, pas de tatouages ou autres vernis à ongles, pas de chaussures à talons ni de claquettes...).



Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. A la fin de l'année, les vêtements oubliés non récupérés et non marqués seront confiés à une association caritative.

Lors des sorties scolaires, nous demandons aux élèves de porter le tee-shirt de l'établissement.

Le port à l'école de tout objet de valeur (bijoux, vêtements de marque...) est de la responsabilité unique de la famille.

En ce qui concerne les dégradations accidentelles (vêtements déchirés lors de jeux par exemple), la seule assurance pouvant intervenir est la Responsabilité Civile de chacun et en aucun cas l'assurance de l'école.

L'établissement ne prendra donc en charge aucune démarche dans ces cas-là (sauf pour les lunettes où une déclaration est faite systématiquement).

En outre, rappelons qu'aucun objet pouvant occasionner des dégâts sur les personnes et les biens ne doit être introduit dans l'école.



INFORMATION CIVIQUE ET RELIGIEUSE

EDUCATION DE LA FOI



L'école Félix Aunac est ouverte à tous, sans distinction d'opinion, de race ou de religion. Nous exigeons de chacun le respect des opinions personnelles et religieuses, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la morale et ne compromettent pas le bon ordre.

L'école Félix Aunac est une école catholique. A ce titre, en plus d'un esprit de partage, de dialogue, de prière, de respect mutuel que chacun essaie de promouvoir quotidiennement, est assurée une éducation à la foi chrétienne à l'intérieur de l'Etablissement (éveil à la foi ou catéchèse pour tous). Est aussi proposée la préparation des sacrements en lien avec la paroisse Ste Foy d'Agen.

Annexes
Situation
Sanitaire



Rentrée 2020/2021

A l'école

Distanciation et brassage des élèves

Les mesures ne sont pas obligatoires en cette rentrée. Cependant il sera demandé aux élèves :

- de respecter les gestes barrières notamment d'éviter les contacts rapprochés et embrassades avec les camarades notamment en récréation
- de respecter les sens de circulations définis pour éviter les croisements entre les groupes/niveaux
- de rester le plus possible avec son groupe classe/les élèves de son niveau (notamment pour le self tant lors de l'attente que dans la salle), de respecter les éventuelles zones définies à certains moments/dans certains lieux
- d'utiliser toujours le même porte-manteaux
- de suivre les consignes concernant son niveau à la cantine et pour les activités de la pause méridienne

Les récréations du matin et de l'après-midi sont échelonnées et permettent la limitation du brassage.

La pause méridienne est la plus délicate à gérer sur ce point. Il est demandé de favoriser le repas à la maison dès que cela est possible.

Lavage des mains

Le lavage des mains sera fréquent selon le protocole en vigueur.

Les élèves devront savoir le réaliser de façon correcte tant au niveau du temps nécessaire (30 secondes) que des régions à nettoyer (doigts, paumes, poignets, ongles...). Des robinets ont été ajoutés dans la cour.

Le lavage à l'eau et au savon sera privilégié. Si du gel hydro alcoolique est utilisé, il ne sera manipulé que par les adultes. Il est interdit aux élèves de détenir un gel hydro alcoolique personnel.

Enfant malade ou présentant des symptômes

Les enfants malades ou côtoyant à la maison des personnes malades ne doivent pas venir à l'école.

Un enfant présentant à l'école une fièvre de 38°C ou plus ou des symptômes pouvant s'apparenter à la Covid-19 sera isolé avec un masque. Les parents seront contactés pour qu'il soit récupéré au plus vite et vu par un médecin. La famille s'engage à informer l'école au plus vite ensuite. L'enfant ne retournera à l'école qu'après avis du médecin.

A noter qu'il appartient aux parents d'informer l'école que son enfant est un cas confirmé. Le retour à l'école n'est alors possible avant le délai qui sera alors défini par la plateforme de traçage ou le médecin traitant (au plus tôt 10 jours après les premiers symptômes ou la réalisation du test).

Pour les élèves

Les familles sensibilisent leur enfant aux gestes barrières et aux bons gestes à adopter ci-dessous.



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
dans le pli
de ton coude
et loin de tes amis.

3

Utilise
des mouchoirs
en papier
et jette-les
à la poubelle.



4

Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre



Respecte
une distance
de 1 mètre
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.

6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).



Pour les parents



Avant de quitter la maison

En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.



À l'arrivée à l'école

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible.

Les accompagnateurs sont autorisés à entrer dans les écoles :

- avec un masque ;
- après désinfection des mains.



Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?

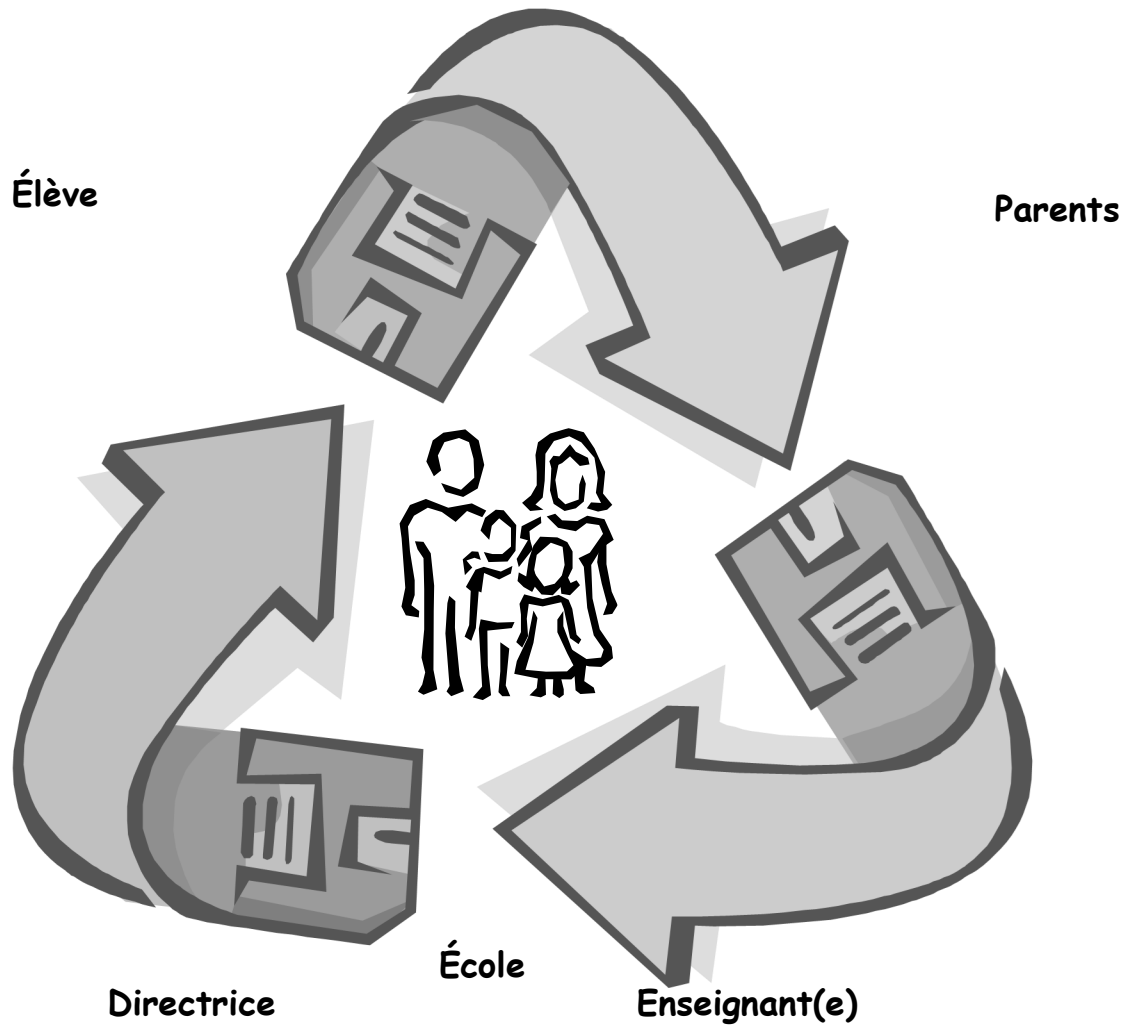
L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe.

Ces mesures peuvent être adaptées par les autorités sanitaires dans les territoires où la circulation du virus augmente. Les familles seront accompagnées selon leurs besoins.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr



SIGNATURES



Céline TAUZIN

